

ARIVEM

Association loi 1901
122 rue Vaillant Couturier – 93130 – Noisy-le-Sec – arivemromainville@yahoo.fr

Le 23 octobre 2012

ORDIF
Madame Geneviève Wortham
91, avenue de la République
75011 PARIS

A l'attention de Madame Geneviève Wortham, Présidente de l'ORDIF.

Objet : Usine de Tri Mécano Biologique Méthanisation de Romainville – Demande de Rendez-vous

Madame la Présidente,

Nous sommes confrontés à une situation qui risque de nous mener dans une grave impasse pour les 30 prochaines années.

Le Grenelle de l'Environnement, la Région Ile-de-France, l'Europe..., ont clairement affiché la priorité au développement du tri à la source, dont les résultats dans nos localités sont actuellement largement en deçà de ce que font nos voisins lorientais, alsaciens, italiens, allemands, espagnols...

L'objectif vertueux d'impliquer chaque citoyen pour réduire au final la mise en décharge et l'incinération est actuellement mis à mal.

Le tri à la source est en effet balayé d'un revers de main pour laisser la place à un procédé industriel très lucratif, mais totalement inefficace, le Tri Mécano Biologique Méthanisation.

Ce procédé magique présente sur les plaquettes commerciales de ses promoteurs la disparition pure et simple de nos déchets ménagers, ceux-ci se transformant dans leur intégralité en un magnifique compost et en gaz.

On nous prétend que la mise en décharge et l'incinération de nos ordures est définitivement réglée grâce à ces usines.

On promet également aux maires de faire des économies sur la collecte, car l'usine fera le tri à la place de leurs administrés.

Mais l'art de la magie, c'est l'illusion, et derrière ces annonces commerciales idylliques, la réalité est effrayante.

Les retours d'expérience des usines de Tri Mécano Biologique européennes et françaises aboutissent au même constat :

- le compost n'est pas du compost, et fini en décharge,
- le gaz produit est à peine suffisant pour faire tourner une usine qui ne sert à rien,

- les digesteurs se bouchent de façon récurrente, jusqu'à leur panne définitive, les ordures brutes partant ainsi en décharge sans être traitées,
- des millions d'euros sont dépensés en vain, en plus des enveloppes initiales, pour tenter de pallier aux graves nuisances qu'engendrent ces méga structures.

L'usine de TMB-Méthanisation de Varennes-Jarcy (91) illustre cet échec en Ile-de-France, mais aussi Montpellier, Amiens, la Vendée, La Corogne, Barcelone, Cadix, Mons en Belgique...

Mais « *les leçons ont été tirées de ces échecs* » nous dit-on, « *avec nos derniers centres* » : le BIOPLOE de Saint-Barthélemy-d'Anjou, EVRE à Fos-Marseille..., font beaucoup pourtant parler d'eux depuis leur mise en service pour leurs dysfonctionnement et la gronde des élus locaux et de la population qu'ils suscitent.

L'objectif de diminution de la mise en décharge et de l'incinération a bien été dévoyé, les lobbies des déchets voyant dans l'initiative vertueuse du développement du tri à la source une concurrence à leur juteuse activité.

La solution miracle TMB-Méthanisation ou TMB-Compostage actuellement propulsée sur le marché français, doublera les bénéfices des industriels des déchets, puisque nos ordures passeront par le TMB, pour finir malgré tout en décharge ou en incinérateur !

Ne soyons pas étonnés dans ce cadre de l'intensification des manœuvres des lobbies des déchets ces derniers mois, qui luttent avec acharnement contre les travaux de la Commission européenne, cette dernière tendant à qualifier le résultat du traitement des ordures ménagères résiduelles de **déchet**.

Cette réglementation européenne officialiserait et « normaliserait » ce que tout le monde sait, et signerait l'arrêt de cette supercherie française, le retour à la terre nourricière des digestats de TMB étant interdit partout en Europe sauf en France !

Pourtant, nous ne sommes pas dans une impasse, et il est encore temps de reprendre le problème de la gestion de nos déchets ménagers dans le bon sens.

Il faut commencer par le commencement et favoriser le développement sans limites du tri à la source, en incluant de façon ambitieuse la collecte des restes de repas et le développement du compostage de quartier et du lombricompostage individuel.

Des systèmes de traitement existent pour assurer la transition de ce que nous faisons actuellement et de cet objectif de développement du tri.

Par exemple, la stabilisation est un procédé souple, excluant le conflit d'intérêt qui caractérise les méga usines existantes, leurs besoins en papiers/cartons/restes de repas et leur nécessité de fonctionner au maximum de leurs capacités tuant systématiquement toute initiative citoyenne.

Nous refusons cette absurdité et voulons être les acteurs de l'évolution citoyenne sur la gestion de nos déchets pour les années à venir.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, LE CNIID, LES AMIS DE LA TERRE, condamnent le TMB-Méthanisation et nous ne comptons plus les rapports officiels qui le mettent sur la sellette : rapport du Sénat (Daniel Soulage), Cour des Comptes, CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE, Grenelle de l'Environnement, ADEME...

Nous manifesterons ainsi à Paris le samedi 17 novembre 2012 à partir de 15H00 au départ de la Place du Musée d'Orsay, pour une marche vers le Ministère de l'Environnement, boulevard Saint-Germain.

Seront des nôtres l'association ADENCA (décharge de Claye-Souilly), Environnement 93, Ile-de-France Environnement et les associations de Montpellier, Bayonne, Saint-Barthélemy-d'Anjou, la Vendée....

Nous souhaiterions vous rencontrer afin de vous présenter notre combat juste et essentiel pour la préservation de notre environnement et l'éducation citoyenne.

Dans cette attente, veuillez agréer Madame Wortham, l'assurance de notre respectueuse considération.



Le COLLECTIF de l'ARIVEM
PANTIN – BOBIGNY – ROMAINVILLE – NOISY LE SEC
MONTREUIL – LE PRE ST GERVAIS – BAGNOLET – BONDY – AUBERVILLIERS – LES LILAS
PARIS XIX

**NOTRE SANTE, NOTRE SECURITE,
LA QUALITE DE L'AIR QUE NOUS RESPIRONS SONT DES DROITS FONDAMENTAUX**

Pièces-jointes :

1. Retours d'Expérience des Usines TMB-Méthanisation de France et d'Europe – dossier Inter Associations.
2. Positions contradictoires de Véolia sur la toxicité des digestats issus du TMB.
3. Dossier ARIVEM sur le digestat issu du traitement des ordures ménagères résiduelles,
4. Courrier envoyé par M. Join-Lambert, président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure et dossier joint.
5. Extrait de la réponse du ministère des affaires étrangères sur les conditions d'obtention du statut de produit pour les composts issus de déchets.
6. Plan d'action citoyen de gestion des déchets ménagers – ARIVEM.